

Charte des écoles de golf 2006

La PGA France et la Fédération Française de Golf mettent en commun tous leurs efforts pour encourager et aider les clubs dans le domaine de l'Ecole de Golf.

Pour ce faire, la FFGolf propose aux enseignants des formations (*Diplôme Fédéral d'Entraîneur de Club*) traitant de l'organisation et de la pédagogie à développer au sein d'une école de golf. La réflexion menée actuellement par la PGA France et la FFGolf sur l'élaboration d'une *Méthodologie de l'Enseignement* témoigne également de cette volonté.

Cette charte aura pour objectif principal de proposer des règles de fonctionnement au sein de l'école de golf du club :

- Elle définit les droits et devoirs des enfants vis-à-vis du club.
- Elle sera approuvée par le Président du club, le professeur et le directeur pour être validée.
- Elle est la clef d'entrée, avec la participation aux éliminatoires régionales des Interclubs Benjamins/Minimes ou de l'Interclub Féminins des moins de 17 ans, permettant au club de participer au Mérite National des Ecoles de Golf – Trophée Gérard Crouzat – Reynes 2006.

Les 25 premiers clubs des deux classements "Performance" et "Espoir" seront récompensés par la Société Générale et la FFGolf dans le cadre du partenariat qui lie ces deux entités.

NB : Ce document a été réalisé grâce à la précieuse collaboration de Monique SAUBABER (Golf BORDELAIS), Joël BERNARD (BONDUES), Frédéric DUFRESNES (NIORT), Laurent PIQUE (SAINT-ETIENNE) et Jean-Pierre TAIRRAZ (SAINT-CLOUD)

1 Organisation de l'école de golf :

1.1 Prix de l'accès à l'école de golf :

Afin de favoriser l'accès d'un nombre satisfaisant d'enfants à l'école de golf, les clubs signataires s'engagent à proposer un tarif de cotisation spécifique. Les enfants devront dans la mesure du possible bénéficier d'un statut de membre à part entière. Les clubs peuvent également opter pour la gratuité de l'école de golf (pour les enfants de membres notamment).

1.2 Nombre d'enfants par enseignant :

Pour des raisons liées à la sécurité des enfants et à la qualité de l'enseignement, le nombre maximum d'enfants souhaité par professeur est fixé à 14 pour des séances de découverte/animation et à 8 pour des séances d'entraînement. Le club fera son possible pour « recruter » des bénévoles ayant vocation à aider le professeur dans l'animation des séances de l'école de golf.

1.3 Accès aux installations du club et nombre d'heures de cours par semaine (répartition mercredi et WE) :

Dans le but de permettre aux enfants de progresser dans de bonnes conditions, le club s'engage à ouvrir ses installations (practice, parcours, zones d'entraînement) aux enfants le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche, ainsi que pendant les vacances scolaires. Ce sont le pro et la Commission Sportive du club qui délivrent à l'enfant l'autorisation d'accès au « grand parcours ».

Le programme de l'école de golf devra comprendre au minimum une séance hebdomadaire d'1h30 .

Dans la mesure du possible, les enfants devront bénéficier de la gratuité des balles de practice.

2 Pédagogie :

2.1 Projet pédagogique

Le projet pédagogique de l'école de golf devra être élaboré par l'enseignant (breveté d'état) et soumis à l'approbation du comité directeur du club.

2.2 Contenu des séances :

Les séances seront variées et pourront notamment porter sur les grands coups, le petit jeu, le putting...

Les séances devront porter autant sur le jeu que sur les méthodes de travail. L'attention du professeur devra être portée sur l'éveil de toutes les habiletés de l'enfant, c'est à dire techniques, stratégiques mais aussi physiques (cardio-training, stretching...) et mentales (relaxation, visualisation, concentration...).

2.3 Accès au parcours :

Les enfants devront avoir le maximum d'occasions de jouer sur le parcours. Le professeur veillera à l'adaptation du parcours au niveau et à l'âge des enfants. Le professeur devra faire en sorte que les séances d'entraînement sur le practice et sur les zones de petit-jeu se rapproche le plus possible des conditions de jeu (animations, concours...).

2.4 Evaluation et progrès des enfants :

Le professeur devra déterminer avec les enfants des objectifs. Ces objectifs pourront, par exemple, porter sur le fonctionnement de l'enfant (style de jeu, comportement, swing...) et sur la production de résultats. De plus, le club devra utiliser les dispositifs d'évaluation proposées par la PGA France et la FFGolf pour situer le niveau des enfants et valoriser leurs progrès.

Ces sessions devront être organisées, dans leur totalité ou partiellement, 2 à 3 fois par an.

2.5 Animations, compétitions, challenge inter-écoles de golf, pro-am des jeunes :

Des compétitions, au minimum mensuelles, devront être organisées pour les enfants. Dans la mesure du possible, le club devra prendre contact avec les golfs alentours et la ligue afin d'organiser un challenge inter-écoles de golf et/ou d'un pro-am des jeunes.

3 Droits et devoirs :

3.1 Le club :

Le club s'engage à mettre à la disposition des enfants l'ensemble des prestations présentées dans cette charte et à organiser une réunion annuelle avec les enfants et les parents.

De plus, il s'engage à élaborer un budget dédié à l'Ecole de Golf. Ce budget pourra notamment être investi pour faire l'acquisition de matériel pédagogique, prendre en charge des heures d'encadrement, ainsi que pour participer aux frais de déplacement des enfants quand ils participent à une compétition à l'extérieur.

Le club devra également encourager le pro et l'aider à se former pour « mettre à jour » ses compétences et les développer.

3.2 L'enfant :

L'enfant s'engage à assister à la totalité de tous les cours prévus dans l'année. Toute absence devra faire l'objet d'une information préalable au club.

De plus, il s'engage à respecter les valeurs morales et éducatives du club, c'est à dire :

- Respecter les directives données.
- Respecter les règles fondamentales de conduite, d'étiquette, de tenue vestimentaire et de respect des autres pendant les cours comme en compétition.
- Accepter les sélections du club pour participer aux compétitions par équipe.

Enfin, les meilleurs jeunes du clubs s'engagent à participer ponctuellement aux séances de l'école de golf afin de créer une saine émulation au sein du club.

3.3 Les parents :

Ils s'engagent à :

- Expliquer, faire comprendre les objectifs de l'école de golf à leur enfant.
- Assurer le dialogue entre le professeur et l'enfant afin de faciliter son adaptation et ses progrès.
- Jouer sur le parcours avec son/ses enfant(s) dès qu'ils en ont la possibilité.
- Participer ponctuellement au fonctionnement de l'école de golf afin d'encourager son/ses enfant(s) et d'aider le professeur dans l'organisation des cours, des évaluations et des compétitions.
- Se rendre disponible pour aider le club à déplacer et encadrer les enfants lors de rencontre avec d'autres clubs.

Signatures

Président du Club
Cachet du Club



Philippe PLOUJOUX
Président de la Commission Sportive Nationale

Date

Pro du Club
Cachet du Club



Laurent PUIG
Président de PGA France

